



Au sein du circuit économique ne devrait circuler que des marchandises (marchandise = toute chose transformée par le travail de l'homme et mise à la disposition des consommateurs sous forme de biens ou services en contrepartie de sa valeur représentée en argent).

Or, on constate que **le travail et les droits y circulent aussi** :

- Des droits devant être élaborés au sein de la sphère juridique s'insèrent et circulent dans la vie économique comme s'ils étaient de simples marchandises. Il est courant d'échanger de l'argent (qui représente la contre-valeur d'une marchandise) contre des droits. Par exemple, de puissantes organisations économiques obtiennent telle ou telle modification d'une législation favorable à leur intérêts économiques particuliers, ou telle ou telle décision politique, en contrepartie de financements consentis en faveur de l'État ou d'hommes politiques, ce qui revient à acheter des droits, voire le Droit. Échanger des droits contre des marchandises, fausse aussi les prix.
- De même, il est courant dans le système actuel, d'échanger de l'argent contre du travail. Or, seul est sensée être échangée dans le circuit économique, une marchandise (c'est-à-dire un bien ou un service) contre une autre marchandise (ou de l'argent). Les biens et

services sont les résultats d'un travail, et non le travail lui-même.

Ceci **provient de la nature intrinsèque de l'économie, où tout ce qui y entre reçoit obligatoirement ce caractère de marchandise ayant une certaine valeur.**

**Comment donc éviter la marchandisation du travail humain et des droits ?**

**L'autonomie de la vie culturelle et de la vie juridique** fera perdre aux moyens de production, à la terre et au travail humain leur caractère de marchandise. Les chapitres suivants (voir menus ci-contre) permettent de comprendre et d'étayer ce point de vue.